

**AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE  
DES ACTIONNAIRES ET AVIS DE DISPONIBILITÉ DES DOCUMENTS DE PROCURATION**

<b>Date de l'assemblée :</b>	le 24 janvier 2024
<b>Heure :</b>	14 h (heure normale de l'Est)
<b>Lieu :</b>	au 1155, boul. René-Lévesque Ouest, 41 <sup>e</sup> étage, Montréal (Québec) H3B 3V2
<b>Date de clôture des registres :</b>	le 4 décembre 2023
<b>Date limite pour le vote par procuration :</b>	le 22 janvier 2024

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que l'assemblée annuelle (l'« **assemblée** ») des porteurs d'actions ordinaires (les « **actionnaires** ») de RESSOURCES FALCO LTÉE (la « **Société** ») se tiendra le 24 janvier 2024 à 14 h (heure de Montréal), aux fins suivantes :

1. recevoir les états financiers annuels audités de la Société pour l'exercice clos le 30 juin 2023 ainsi que le rapport de l'auditeur y afférent;
2. élire les administrateurs de la Société pour l'année à venir;
3. nommer PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., une société de comptables professionnels agréés, à titre d'auditeur indépendant de la Société pour l'exercice 2024 et autoriser les administrateurs à fixer sa rémunération;
4. examiner et, s'il est jugé souhaitable, adopter, avec ou sans modifications, une résolution ordinaire visant à approuver le régime incitatif à long terme « à nombre variable » plafonné à 10 % de la Société, comme il est décrit plus en détail dans la circulaire d'information de la direction ci-jointe;
5. traiter toute autre question pouvant être dûment soumise à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

De plus amples renseignements concernant les questions susmentionnées se trouvent dans la circulaire d'information de la direction (la « **circulaire** ») accompagnant les présents avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires et avis de disponibilité des documents de procuration (collectivement, l'« **avis de convocation** »).

Comme le permettent les autorités canadiennes en valeurs mobilières, vous recevez le présent avis parce que la Société a décidé de recourir aux procédures de notification et d'accès pour remettre aux actionnaires inscrits et non inscrits le présent avis de convocation, la circulaire préparée dans le cadre de l'assemblée et les autres documents reliés aux procurations (les « **documents de procuration** »), ainsi que les états financiers consolidés audités annuels de la Société pour l'exercice clos le 30 juin 2023, le rapport de l'auditeur indépendant y afférent et le rapport de gestion connexe. Les dispositions sur les procédures de notification et d'accès sont un ensemble de règles élaborées par les autorités canadiennes en valeurs mobilières qui permet aux émetteurs d'afficher en ligne des versions électroniques des documents de procuration, par l'entremise de SEDAR+ et d'un autre site Web, plutôt que d'envoyer par la poste des exemplaires de ces documents aux actionnaires.

Les documents de procuration peuvent être consultés sur le site Web de la Société ([www.falcores.com](http://www.falcores.com)), dans SEDAR+ ([www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca)) ou sur le site Web de Compagnie Trust TSX (<https://docs.tsxtrust.com/2270>).

Les actionnaires peuvent demander un exemplaire imprimé des documents de procuration par courriel à l'adresse [tsxtis@tmx.com](mailto:tsxtis@tmx.com) ou par téléphone au 1 866 600-5869.

Pour vous assurer de recevoir les documents avant la date limite prévue pour le vote et l'assemblée, vous devez faire parvenir votre demande au plus tard le 15 janvier 2024. Les demandes de documents de procuration peuvent être présentées jusqu'à un an après la date à laquelle la circulaire est déposée dans SEDAR+.

Si vous demandez de recevoir un exemplaire imprimé des documents de procuration, veuillez noter que vous ne recevrez pas d'autre formulaire de procuration ni formulaire d'instructions de vote. Veuillez par conséquent conserver le formulaire que vous avez reçu avec l'avis de convocation aux fins de l'exercice des droits de vote.

Votre participation est importante pour nous. Si vous ne pouvez pas participer à l'assemblée, nous vous incitons à exprimer votre soutien en votant par procuration, avant l'assemblée, sur les diverses propositions que nous présenterons à l'assemblée, lesquelles sont décrites ci-après dans la circulaire.

Seuls les actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 4 décembre 2023 (la « **date de clôture des registres** ») sont habiles à recevoir l'avis de convocation et à voter à l'assemblée et à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report. Pour plus d'information sur la manière de voter, veuillez vous reporter à la partie 1 de la présente circulaire.

Afin d'assurer votre représentation à l'assemblée, veuillez remplir, signer, dater et retourner votre formulaire de procuration qui vous sera livré sous pli distinct, que vous ayez ou non l'intention d'assister à l'assemblée. La transmission de votre formulaire de procuration ne vous empêche pas de voter à l'assemblée.

Les formulaires de procuration remplis par des **actionnaires inscrits** doivent être retournés à la Société de l'une des façons suivantes :

#### **Par Internet**

Allez au [www.voteproxyonline.com](http://www.voteproxyonline.com) et suivez les indications à l'écran. Vous aurez besoin de votre numéro de contrôle qui figure sous la date de clôture des registres dans le formulaire de procuration.

#### **Par télécopieur**

Remplissez le formulaire de procuration recto verso, signez-le et datez-le puis envoyez le recto et le verso du formulaire par télécopieur à notre agent des transferts, Compagnie Trust TSX, à l'attention du Service des procurations, au 416 595-9593.

#### **Par la poste**

Remplissez, signez et datez le formulaire et renvoyez-le dans l'enveloppe fournie ou faites-le parvenir à Compagnie Trust TSX, à l'attention du Service des procurations, 100 Adelaide, Suite 301, Toronto (Ontario) M5H 4H1, Canada.

**Les actionnaires véritables** dont les actions sont inscrites au nom d'un intermédiaire (tel un courtier) devraient suivre attentivement les instructions de vote fournies par leur intermédiaire. La circulaire renferme une description détaillée de la manière dont les actionnaires véritables peuvent retourner les formulaires de procuration.

Montréal (Québec), le 11 décembre 2023

Par ordre du conseil d'administration,

Le président du conseil,

« *Mario Caron* »

Mario Caron